

# LE PROGRAMME DE NICOLAS DUPONT-AIGNAN

## MARIAGE, UNIONS & FILIATION



"Garantir la filiation biologique père/mère" : cette proposition floue implique probablement la suppression de la possibilité d'adopter pour les couples de même sexe, et le refus d'une ouverture de la PMA aux célibataires et aux couples de femmes.



Renforcer l'interdiction pénale de la GPA.



Abrogation de la circulaire Taubira sur la nationalité des enfants nés par GPA à l'étranger.

*Cette s'oppose à notre sens à la priorité donnée aux droits des enfants.*



## POLITIQUES FAMILIALES



Mise en place d'un droit de formation suite à un congé parental.



Développement du télétravail et d'espaces où les parents pourraient à la fois travailler et s'occuper d'enfants.

*Ces deux propositions, positives en elles-mêmes, ne s'accompagnent d'aucune proposition pour améliorer le partage des congés parentaux et le partage des tâches ménagères et parentales.*



Augmentation de 20% du nombre de places en crèche.

*Voir notre mise au point sur la question des crèches.*



Suppression de la baisse du plafond du quotient familial.

*Cette mesure concerne des ménages dont les revenus sont supérieurs à 5000€/mois.*



Système de retraite anticipée pour les pères et les mères qui ont élevé trois enfants jusqu'à leur majorité. *Cette proposition ne prend pas en compte l'inégale répartition du travail parental et ménager pour ces familles.*

## SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE



Soutien aux campagnes d'information sur la contraception réalisées par le Planning familial, y compris au lycée.



Infléchissement de la politique de santé pour assurer correctement les soins spécifiques aux femmes (gynécologie, IVG, dépistage...).

## VIOLENCES FAITES AUX FEMMES



Création d'un centre d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences dans chaque intercommunalité.



Développement des téléphones "touche grand danger".

*La généralisation de ce dispositif a déjà été annoncée en 2014 par le gouvernement.*



Renforcement des sanctions contre les propos et images misogynes.



Plan de lutte contre le harcèlement, avec des amendes spécifiques en plus des peines de prison.



Peines planchers pour les auteurs de violences faites aux femmes (10 ans pour les agressions sexuelles, 20 ans pour le viol)



*Une politique de durcissement des peines n'est pas efficace en matière de lutte contre les violences faites aux femmes (2% des violeurs font l'objet d'une condamnation). Une politique ambitieuse de prévention et d'amélioration du suivi des procédures judiciaires est indispensable.*

# NICOLAS DUPONT-AIGNAN

## ISLAMOPHOBIE ET DROITS ET DES FEMMES

Interdiction des signes religieux à l'hôpital, l'université et dans les entreprises pour "libérer les femmes des prisons textiles".

*Cette mesure compromet l'accès des femmes musulmanes qui portent le voile aux soins, à l'enseignement supérieur et au travail salarié.*



## PROSTITUTION

Aide aux victimes des réseaux de prostitution (aides aux associations, lutte contre les réseaux...).

*Avec une proposition consensuelle qui n'apporte rien de nouveau, Nicolas Dupont-Aignan évite de prendre position sur la situation des travailleurs·ses du sexe et sur la loi prostitution*

Refus de toute régularisation ou naturalisation de sans-papiers.

*Cette disposition est en contradiction avec la proposition précédente, une partie des victimes de réseaux de prostitution n'étant pas en situation régulière. Plus généralement, la politique anti-immigration de Nicolas Dupont-Aignan est susceptible de favoriser la précarité économique et sociale d'une partie des prostitué·e·s, victimes de réseaux ou non.*



## INÉGALITÉS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Allègement de cotisations pour les entreprises qui respectent l'égalité salariale.

*Donner de l'argent aux entreprises qui respectent la loi ?*

Validation plus souple des trimestres de cotisation vieillesse pour les conjointes d'agriculteurs, de commerçants ou d'artisans qui ont participé à l'activité de leur mari.

*C'est une mesure palliative utile, mais qui ne prend pas en compte la problématique du travail gratuit à long terme.*

Rétablissement de la demi-part des veuves et opposition à toute diminution des pensions de réversion.

*L'imposition et les pensions de réversion des femmes veuves sont deux questions différentes.*

Amélioration de la couverture du congé maternité pour les praticiennes de santé.

Assouplissement des 35h.

*La réduction du temps de travail est favorable au travail salarié des femmes et à la lutte contre les emplois à temps-partiel imposé.*

Plafonnement des aides sociales et création de délais de carence pour l'obtention minima sociaux, d'aides et de protection médicale.

*Les femmes pauvres, ayant des enfants à charge ou en situation de précarité seront les premières touchées par une telle mesure.*

Suppression de l'Aide Médicale d'Etat, avec une aide restreinte aux urgences et aux maladies contagieuses.

*L'accès des femmes en situation irrégulière aux soins, en particulier pour leur santé gynécologique et sexuelle, serait menacé.*

## POLÉMIQUE SUR LE GENRE

Nicolas Dupont-Aignan s'est opposé aux ABCD de l'égalité, dénonçant l'introduction de la "théorie du genre" : s'il dit soutenir la lutte contre les stéréotypes associés à des rôles sociaux ou des métiers différenciés, il dénonce la sensibilisation aux identités de genre minoritaires (par exemple le livre *Papa porte une robe*).